



PROCES VERBAL

29^{ème} réunion du Groupe de Travail 1 du CCPL

Stocks des grands migrateurs et ORGP thonières

Mardi 22 mars 2022, 10:00-13:00h

Réunion hybride / Hôtel Puerta de América, Madrid - Conférence Web – Zoom

Président : M. Michel Goujon

Vice-présidente : Mme. Antonia Leroy

1. Bienvenue du Président.

Le président du GT1, M. Michel Goujon, a ouvert la réunion en remerciant les représentants de la Commission européenne, les États membres, les experts invités d'AZTI, de l'IEOM, de l'ISSF et les membres du groupe de travail 1 pour leur présence et leur participation à cette réunion hybride.

La liste des participants en tant que membres et observateurs figure à l'annexe I.

2. Approbation du dernier compte rendu du GT1, vidéoconférence 27 septembre 2021.

Le procès-verbal du 27 septembre 2021 est approuvé sans modification ni commentaire.

3. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sans modification.

Le président a rappelé souhaiter avoir des discussions d'une part sur les actualités des ORGP et d'autre part sur les stratégies sur le long terme.

4. ICCAT – Océan Atlantique.

4.1- Rapport de la DG MARE sur le processus et les principales priorités pour ICCAT 2022 (14-21Nov)

Agata Malczewska, chef d'équipe sur l'ICCAT à la DG Mare, a fait le bilan des derniers résultats de la plénière de l'ICCAT de 2021 afin d'exposer le programme de travail en vue de la plénière de 2022.

Les bonnes nouvelles de la dernière plénière concerne :

- l'adoption des mesures pour le requin taupe bleu de l'Atlantique Nord, après plusieurs années de longues discussions ;
- l'adoption des mesures de conservation et de gestion pour le germon de l'Atlantique Nord ;
- l'adoption du programme de rétablissement pour le germon de Méditerranée, sur proposition de l'UE ;
- un bilan complet des mesures de contrôle pour le thon rouge et la création d'un groupe de travail sur le e-monitoring du thon rouge.

Le point le moins positif concerne les thons tropicaux car le format de la réunion n'a pas permis d'avancer sur un sujet aussi complexe, même s'il y a eu des évolutions.

Concernant le requin taupe bleu (Shortfin mako), la recommandation établit un programme de récupération du stock, basé sur l'objectif d'arrêter la surpêche pour permettre d'atteindre le MSY d'ici 2070 avec une probabilité entre 60% et 70%. Les premières années du plan prévoient un moratoire sur cette espèce, avec l'objectif pour le SCRS d'établir à terme des niveaux de captures acceptables. Des rejets sont toutefois possibles tout en respectant une limite de 250t par an, selon l'avis du SCRS de 2019. Sur le long terme, l'objectif est de permettre des retentions de captures. Des mesures complémentaires ont été établies : mesures de remise à l'eau, rapport mensuel sur les volumes de captures et des rejets. Dernier point, l'UE a mis en œuvre cette recommandation dès le 1er janvier de 2022. Donc, la question de la rétention des captures pour 2023 sera analysée au cours de l'année.

Les thons tropicaux sont le point crucial pour cette année. L'UE avait proposé un projet ambitieux pour la plénière de 2021, basé sur les avancées des discussions au cours de l'année et sur les retours positifs du SCRS. En effet, la proposition incluait une augmentation du TAC de thon obèse, surplus qui aurait été destiné aux pays en voie de développement. D'autres mesures étaient proposées : sur gestion de la capacité de pêche, sur la gestion des DCP et pour l'amélioration des mesures de contrôle dans la pêcherie. Malheureusement, et malgré les efforts, il n'a été possible d'obtenir qu'un roll-over des mesures, comme l'année précédente, avec deux modifications : une augmentation de 500t du TAC, passant ainsi à 62 000t, et une légère réduction de la période d'interdiction de l'utilisation des DCP, passant à 72 jours dès le début de 2022. La DG Mare réfléchit actuellement à proposer un nouveau projet, dont les détails finaux dépendront de l'avis du SCRS et des discussions en intersession du Panel 1.

Concernant les autres priorités de l'UE pour l'ICCAT : le principal est la MSE pour le thon rouge. Plusieurs réunions en intersession sont prévues. Les autres priorités sont : allocation de quotas pour le requin peau bleue de l'Atlantique Nord, allocation de quotas pour le germon de Méditerranée, protection des tortues, discussion sur les mesures nationales bénéfiques aux activités INN. Enfin, l'UE continuera de défendre un renforcement du processus de conformité avec les recommandations de l'ICCAT.

Pour M. Julio Moron, OPAGAC, la principale question concerne l'application à deux vitesses de la réglementation et l'absence de données de la part de certains pays tiers, comme le Ghana et le Sénégal. Bien que l'UE soit très impliquée dans le comité de conformité, il serait nécessaire de revoir le processus car les captures répertoriées ne sont pas proportionnelles à la capacité de leur flotte officielle. L'UE respecte ses quotas, alors même que son quota se réduit de façon progressive et devient insuffisant pour la rentabilité de la flotte. D'autre part, certains pays asiatiques, comme le Japon, ne pêchent pas leur quota de thon obèse, et le transfèrent. Il serait nécessaire de répartir le quota selon les réels besoins de chaque pays. Il a félicité la proposition de la DG Mare de l'année 2021 d'augmenter le TAC, se basant sur l'avis scientifique. Il espère aussi que cette proposition pourra être de nouveau faite lors de la prochaine plénière de l'ICCAT. La représentante de la CE a indiqué que la question de la répartition des quotas est difficile et aurait dû être tranchée depuis longtemps. D'autre part, les demandes de quotas des pays en développement ne peuvent se faire sans contrepartie. La CE continuera d'être vigilante sur les questions de mise en œuvre et de gestion du TAC. Ces éléments seront maintenus dans sa proposition.

M. Paulus Tak, PEW, a souligné les progrès sur le requin taupe bleu. Sur les thons tropicaux : il espère que des progrès pourront être réalisés en ce qui concerne la clé de répartition du quota de thon obèse et d'albacore. Il a rappelé que même si le SCRS a donné une image positive du stock de thon obèse, cet avis était aussi lié à des incertitudes. Pew appuiera aussi les efforts de la CE sur la conformité.



La représentante de la CE a précisé que concernant la clé de répartition de thon obèse et d'albacore, l'objectif est d'utiliser la réunion de juin pour préparer les discussions.

M. Roy Bailey, IPNLF considère que la stock de thon obèse est encore surpêché compromettant la biomasse et la productivité du stock. C'est la raison pour laquelle IPNLF n'a pas appuyé la proposition d'augmentation du TAC qui aurait pu compromettre l'atteinte du RMD. La représentante de la CE a indiqué que la proposition de l'UE se basait sur l'avis scientifique qui montrait des changements positifs. Le président du GT1 a rappelé les références de l'avis scientifiques de 2021 montrant les marges de manœuvre possible concernant le TAC.

M. Raoul Garcia, WWF, a souligné qu'il devient difficile de progresser dans toutes les ORGP. Donc les résultats obtenus l'année dernière par la CE sont à souligner, notamment celle sur le requin taupe bleu, qui bien que difficile devrait permettre d'obtenir des résultats positifs. Ces mesures devraient aussi impacter les autres espèces de requin et améliorer la situation des palangriers de surface. Concernant les thons tropicaux, le sujet est très complexe et il faut le travailler sur toute l'année afin de trouver des partenariats. Il souhaiterait aussi que le LDAC puisse avancer vers une recommandation sur l'allocation des droits de pêche.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL a confirmé le besoin de travailler sur la question difficile des allocations de droits car c'est le point de blocage dans plusieurs négociations. Un focus group pourrait être organisé afin de traiter de ce sujet et de travailler sur la notion de transition et de voir comment aider au développement des pays côtiers.

En ce qui concerne la conformité et l'évolution de la recommandation de 2014 proposé par l'UE contre la pêche INN, M. Ignacio Fresco, OCEANA, a demandé quel seraient les CPC qui l'appuieront car la Chine avait fermement bloqué son adoption sous prétexte qu'un certain nombre de rapport due n'avait pas été transmis.

Concernant l'allocation des droits, M. Ivan Lopez, AGARBA, a souligné le risque de voir certains pays développés entrer dans la discussion, comme la Norvège et le Canada. Actuellement, ils essaient de récupérer des droits historiques européens dans leurs eaux. Il serait intéressant de déjà tenir compte des quotas non utilisés.

M. Jose Manuel Beltran, OPP-LUGO, a rappelé que les pêcheurs européens ne pouvaient pas se satisfaire de la mesure adoptée l'année dernière sur le requin taupe bleu car elle n'est ni logique ni appropriée pour éviter les captures de cette espèce. De plus, seuls les pêcheurs européens appliqueront la réglementation.

La représentante de la CE a indiqué être en contact avec plusieurs CPC concernant la recommandation contre la pêche INN. Concernant le requin taupe bleu, elle a souligné l'importance de l'acquisition de données de qualité pour que le processus aille à son terme.

M. Julio Moron, OPAGAC, a tenu à insister sur le besoin de réflexion au niveau communautaire sur la question de l'allocation des droits. En effet, actuellement seule la flotte européenne respecte les mesures de gestion. Or, à ce rythme, et si les possibilités de pêche continuent de diminuer, la flotte européenne (senneurs et canneurs) sera à terme remplacée par une flotte asiatique auprès des pays côtiers.

4.2- Présentation sur les stratégies de capture du thon tropical (MSE et HCR)

Gorka Merino, de l'AZTI, a présenté le processus en cours pour les thons tropicaux visant à définir les stratégies de captures (MSE, Management Strategy Evaluation). Il a rappelé le concept de la MSE qui est un processus devant permettre de créer un lien direct entre l'avis scientifique sur l'état des stocks et les mesures de gestion. Il s'appuie sur un mécanisme de retours et de dialogues entre gestionnaires et scientifiques. Donc, la première étape est la définition, par les gestionnaires, d'un but et les outils pour l'atteindre. Ensuite, les scientifiques évaluent les différentes voies possibles pour atteindre ce but (Management Procedure). La MSE n'est rien qu'une évaluation des processus, une des composante du processus de gestion des pêches. Ce processus a trois composantes : l'observation (les données), l'analyse, la décision (HCR). L'objectif est que les décisions soient automatiques, sans de longues discussions.

Concernant les thons tropicaux, l'objectif est d'évaluer des procédure de gestion (management procedure) et HCR pour la gestion commune des stocks de thons tropicaux en Atlantique. La procédure a commencé en 2018 et est établie dans le plan de travail du SCRS pour les prochaines années.

Pour le président du GT1, Michel Goujon, ce travail est important car concerne toutes les ORGP et permet de détacher la gestion de la politique. Il a souligné que si la science est incertaine, comme indiqué dans la présentation, elle n'est pas non plus une opinion.

M. Alberto Martin, MSC, rappelle l'importance pour le MSC de cette procédure et se demande si le calendrier pourra être respecté. M. Gorka Merino a rappelé que le processus MSE ne s'arrête jamais. Mais au niveau technique, les éléments devraient être disponible pour fin 2024.

M. Hilario Murua, AZTI, considère que le retard pris sur le processus pour les thons tropicaux vienne du fait que la priorité a été donnée au thon rouge. Il faudrait que le LDAC suggère que le processus pour les thons tropicaux soit accélérer.

La représentante de la CE a confirmé que la priorité est de terminer la HCR pour le thon rouge cette année avant d'entamer les discussions sur les thon tropicaux.

4.3- Identification des principales priorités pour la préparation de l'avis du CCPL.

Ce point n'a pas été traité. Mais il a été convenu que le secrétariat préparera un projet d'avis en vue de la prochaine plénière de l'ICCAT et de la réunion du GT1 d'octobre.

Action : Projet d'avis pour la CICTA 2022 : le GT1 approuve la rédaction d'un projet d'avis contenant les commentaires et observations des membres.

5. CTOI - Océan Indien

5.1- Rapport de la DG MARE sur les principales réunions de la CTOI et les priorités pour la 26ème session (16-20 mai 2022)

M. Marco Valleta, représentant de la CE, a présenté les objectifs pour la prochaine plénière de la CTOI. La réunion sera sous un format hybride et seul 2 représentants par délégations sera admis en présentiel. Ensuite, il a présenté le point de situation de la réflexion sur les différentes priorités :

- Révision de la résolution sur les DCP : La CE envisage de présenter un projet, elle attend les conclusions du GT sur les DCP et du comité scientifique. La proposition pourrait porter sur l'amélioration de 3 points particuliers : nombre de DCP, biodégradabilité (le principal point de blocage de la proposition kényane était sa demande de mise en œuvre immédiate alors que ce n'était pas réalisable concrètement), traçage et contrôle. La position de la CE est de permettre une certaine stabilité du cadre légal et une approche équitable pour tous. Enfin, les DCP ancrés ne doivent pas non plus être oubliés.

- Gestion du stock d'albacore : La résolution 21/01 résulte d'une longue discussion. Elle a permis d'inclure que la réduction des captures devait s'appliquer à toutes les pêcheries. L'UE a payé une part importante de la réduction pour montrer le chemin. Mais le principal problème pouvant mettre en question l'effectivité du plan résulte du nombre d'objection (6) : environ 1/3 des captures ne sont pas soumises au plan. Dans ce cadre, il n'est pas étonnant que le dernier avis scientifique confirme la mauvaise situation du stock et propose une réduction de 20% des captures par rapport à celle de 2020. Le comité scientifique demande une révision en profondeur de l'évaluation en 2023. Mais elle ne pourra pas être achevée rapidement. Pour l'instant, la position de l'UE est de pouvoir s'assurer que toutes les CPC respectent la résolution 21/01 et participent à la réduction des captures, au moins les pays pêchant le plus parmi les 6 pays ayant objectés.
- Gestion du listao : en 2021 l'UE avait proposé une résolution qui a été rejeté en faveur de la proposition des Maldives prévoyant un « rendez-vous » pour que des décisions soient prises en 2022. La situation s'est légèrement améliorée mais encore besoin de réduire les captures afin de respecter la HCR. La CE a une position de principe portant sur deux points : la réduction des captures doit être équitable et appliquée par tous.
- Autres sujets :
 - Révision des règles de procédure du comité de conformité dans l'objectif d'améliorer la conformité des CPC, en graduant les différentes infractions, en ayant un suivi et permettre des réponses aux non conformités.
 - Observateurs : la résolution 11/04 n'est pas appliquée. Il faut entamer une réflexion sur l'utilisation des EMS (Electronic Monitoring System) pour résoudre le problème de la couverture par des observateurs des opérations de pêche.
 - Cadre des contrôles en haute mer : reprendre les travaux entamés en 2016 et utiliser ce qui se fait dans d'autres ORGP pour établir un cadre pour ces inspections. Le sujet est difficile avec certaines CPC, notamment la Chine.

Questions :

M. Julio Moron, OPAGAC, confirme que le principal problème à la CTOI est les objections et la gouvernance de la haute mer. Il faut donc régler ce problème des objections qui entache les efforts faits par les autres. Concernant les propositions de résolutions, il lui semble une erreur stratégique d'entamer des discussions sur le listoa sans avoir résolu celui de l'albacore. Tout du moins, il faudrait séparer la discussion sur la réduction des captures de celles sur les règles de contrôle. Concernant les DCP, pourquoi prendre de nouvelles mesures alors qu'il n'y a pas de nouvelles recommandations scientifiques ni d'évaluation de l'impact des mesures en place sur l'albacore. De plus, en lien avec la pollution marine, il faudrait aussi parler des filets maillant dérivant. Il a marqué sa préoccupation de voir certains membres du LDAC travailler avec des pays côtiers.

M. Raul Garcia, WWF, partage les préoccupations sur l'application des résolutions, par contre, il considère qu'il y a une marge de manœuvre pour améliorer la gestion des DCP, notamment sur les captures de juvéniles d'albacore, où la flotte européenne a un rôle à jouer. Par contre, il n'est effectivement pas acceptable de voir un tiers des parties qui ne respectent les mesures. Pour le WWF, la priorité concerne les requins et les raies océaniques. Des avancées ont été possibles à l'ICCAT, il faut aussi que l'UE joue son rôle au niveau de la CTOI et le mette à l'ordre du jour de la prochaine plénière.

M. Paulus Tak, PEW, a indiqué que l'Australie va proposer des mesures de gestion pour le thon obèse et se demande si l'UE pourra appuyer cette résolution. Concernant le listao et l'albacore, il faut pouvoir avancer sur la question des allocations.

M. Tom Pickerell, GTA, a demandé si l'UE va proposer un plan de reconstitution de l'albacore à la prochaine plénière. De plus, GTA est aussi inquiet concernant les objections. Ne serait-il pas temps pour l'UE et d'autres CPC d'appuyer pour modifier les procédures au sein de la CTOI afin d'éviter ce type de situation et éviter l'effondrement de stocks. Il a aussi souligné le risque pour le listao d'être pêché en dehors de la HCR.

Le représentant de la CE a indiqué que concernant les objections, la position de l'UE est très claire : dans la situation d'un stock en mauvais état, il est de la responsabilité de tous de prendre et d'appliquer les mesures de gestion. Par contre, pour l'instant, il n'est pas prévu de proposer une modification des procédures car il faut pouvoir maintenir la possibilité d'objecter, notamment quand, pour une CPC, il est absolument impossible d'appliquer la mesure. Concernant la situation de l'albacore, l'UE proposera une résolution uniquement s'il est possible de régler le problème des objections et obtenir une situation stable pour ce stock.

On ce qui concerne les DCP, le représentant de la CE a indiqué que le débat n'est pas spécifique à la CTOI. Par contre, ce qui est spécifique c'est la pression exercée car une majorité de pays n'utilisant pas de DCP. Ils souhaitent intervenir sur le nombre de DCP et sur certains autres points. La résolution sur les DCP mérite des améliorations et des clarifications qui doivent permettre d'obtenir un cadre stable. Il faut donc trouver un accord le permettant en faisant partie de la discussion.

En ce qui concerne le listao, d'une part on a un stock qui se porte bien et d'autre part on a une HCR clair, montrant que les captures actuelles dépassent les recommandations. Il faut donc trouver une façon de faire respecter les règles par tout le monde.

Concernant les requins, le sujet est important mais ne sera pas abordé cette année par manque de temps.

Concernant le thon obèse, si une proposition est présentée, l'UE évaluera si elle peut l'appuyer ou non.

Concernant les critères d'allocation, la CE ne peut être que d'accord avec la nécessité d'avoir des critères clairs et fera tout pour y arriver. Mais au final, il sera nécessaire de mettre sur la table des chiffres concrets et de prendre des décisions.

M. Julio Moron, OPAGAC, est plus pessimiste car certains souhaitent éliminer la flotte européenne de senneurs de l'Océan Indien. La seule CPC qui a appliqué la réduction sur l'albacore, c'est l'UE. Il est à craindre la même situation sur le listao. Tout est fait pour voir partir la flotte de senneurs européens alors qu'on oublie l'historique de celle-ci qui a permis des collaborations et un travail unique et que quatre pays bénéficient de l'industrie de la transformation pour créer de la valeur à partir des captures de la flotte européenne. Il faut des mesures justes et équitables.

5.2- Identification des principales priorités pour la préparation de l'avis du CCPL.

Ce point n'a pas été traité.

6. CITT - Commission interaméricaine du thon tropical.

6.1. Rapport de la DG MARE sur les principales priorités de la 99ème réunion annuelle de la CITT.

Le représentant de la CE a rappelé que la CITT a adopté, lors de sa dernière réunion, des mesures sur les thons tropicaux concernant le contrôle, le nombre de DCP, des jours supplémentaires de fermetures de la pêche du thon obèse.

La prochaine réunion aura lieu fin août. Les priorités ne sont pas encore établies au niveau de la CE. Même si certains sujets sont déjà sur la table : les prochaines étapes de la résolution sur les mesures de l'Etat du port, débat sur l'application.

6.2. Discussion ouverte et questions

M. Julio Moron, OPAGAC, partage la satisfaction de la CE sur la résolution concernant les thons tropicaux. Maintenant, il faut améliorer l'application. La question des observations en mer doit être une priorité et notamment l'utilisation d'observateurs électroniques pour les flottes qui n'ont pas l'obligation d'avoir une couverture à 100% par des observateurs à bord. Les pays asiatiques sont opposés à l'amélioration de la couverture par des observateurs ainsi qu'à l'installation d'EMS sur la flotte opérant des transbordements en mer.

M. Paulus Tak, PEW, a soulevé trois points concernant la CITT :

- La possibilité d'avancer sur la question du transbordement, en réutilisant la proposition européenne de 2019. La CITT pourrait progresser.
- Procédure de gestion pour le germon du Pacifique Nord : première MSE en testant une procédure de gestion. Cela pourrait aussi entraîner la WCPFC à évoluer sur ce processus.
- Inspection au port : besoin de travailler avec les autres CPC afin de désigner des ports.

Le représentant de la CE a indiqué qu'il prendra en compte ces commentaires dans leur réflexion.

7. WCPFC - Commission des pêches du Pacifique occidental et central.

7.1. Résultats de la DG MARE de la session régulière de la WCPFC (29Nov-7Dec)

Le représentant de la CE, Stamatis Varsamios, a fait un résumé rapide des dernières mesures adoptées. Peu de changements ont été appliqués pour les thons tropicaux, si ce n'est l'adoption de mesures imposant des DCP non maillant d'ici 2024. Par contre, il reste encore des manques dans la résolution concernant les exemptions. Malgré tout, la résolution semble fonctionné car les thons tropicaux sont dans une bonne situation.

7.2. Plan de travail pour 2022.

Concernant les priorités pour 2022, il y aura la proposition australienne pour amender la résolution sur l'espadon du Pacifique Sud. Bien que le stock se porte bien l'Australie semble vouloir une proposition ambitieuse sur certains points à améliorer. La CE sera attentive à ces travaux afin qu'ils aillent vers une position juste. De plus, il y aura une évaluation du stock de requin peau bleue du Pacifique Sud ainsi que du requin taupe bleu du Pacifique Sud. D'autres points techniques seront aussi abordés.

M. Paulus Tak, PEW, espère que des progrès pourront être fait sur les stratégies de captures (harvest strategies) en ce qui concerne le listao et le germon du Sud, qui sont à l'ordre du jour. Il faudrait aussi que les points de référence pour le thon obèse et l'albacore puissent être définis.

ACTION : Le point sur cette ORGP sera au début de l'ordre du jour du prochain GT1 pour permettre d'avoir plus de temps d'échange.

8. Proposition du président sur la coordination entre les ORGP thonières sur l'IOG

M. Michel Goujon, président du GT1, a souhaité abordé ce point qui sera sûrement discuté aussi en GT5 se basant sur un document issu d'une présentation à la conférence « Our Ocean » de Brest où il devait défendre le rôle des ORGP dans la gouvernance des océans. En effet, le processus

BBNJ des Nations Unis revisite l'accord de Montego Bay avec un accent sur la gestion de la biodiversité en haute mer. Dans cette présentation, il a souhaité rappeler que les ORGP ont le mérite d'exister et sont d'une certaine façon efficaces. Certaines parties souhaitent créer une nouvelle organisation pour gérer la biodiversité dans son ensemble et donc la pêche. Il serait plus efficace d'avoir une organisation qui gère ce qui ne l'est pas encore et complète le travail des ORGP. De plus, les textes sur la table font référence aux ORGP, sans remettre en cause leur mandat. Les ORGP ont leur place au sein des Nations-Unies et les ORGP thonières en particulier s'appuient sur l'accord sur les stocks chevauchants. Les ORGP ont une expérience de travail avec des comités scientifiques et des comités d'application. Elles sont un exemple en terme de gestion mondiale. Elles s'appuient aussi sur une expérience de plus de 20 ans.

ACTION : ce travail sera finalement mené par le GT 5. Un projet d'avis sera rédigé.

9. Mise à jour de COMHAFAT :

9.1. Gestion des DCP dans l'Océan Atlantique et Indien.

Naji Laamrich, représentant de la COMHAFAT, a fait un point de situation sur l'étude sur les DCP avec l'IRD. L'objectif était, d'une part, de récolter des informations et, d'autre part, d'examiner les impacts sur notre zone, sur la biodiversité marine et les habitats pélagiques et sur l'économie locale. Le dernier point concernait les options de gestion pour les DCP flottants. L'étude est publiée sur le site internet de la COMHAFAT et a été présentée largement.

Les principales conclusions concernent : renforcer les mesures de gestion des DCP, améliorer le suivi et la traçabilité des DCP, mettre en œuvre la récupération des DCP, renforcer le suivi des impacts des DCP.

Les partenaires du projet ont suggéré : de transférer au comité scientifique de l'ICCAT les priorités de recherche identifiées portant sur la durabilité des DCP utilisés, identifier les recommandations qui pourraient être appuyées par la COMHAFAT, étendre l'étude aux DCP ancrés, d'améliorer la collecte des données sur les DCP en renforçant la capacité des états.

9.2. Programmes régionaux d'observateurs en mer et inspection régionale de contrôle dans les ports.

Naji Laamrich, représentant de la COMHAFAT, a ensuite fait un point sur les travaux menés à bord des navires, comme prévu d'une part par la Déclaration de la Conférence ministérielle de 2014 et la réunion sur les MCS de 2015. Deux programmes ont été menés : un sur la mise en œuvre d'un programme régional d'observateurs en mer et un autre sur l'harmonisation des inspections au port.

Avec l'aide du REFMA (Réseau des Etablissements de Formation Maritime Africains), deux sessions de formation ont eu lieu à Abidjan et au Maroc pour un public francophone. D'autres sessions sont prévues pour les pays anglophones. Elles étaient à destination d'observateurs et d'inspecteurs. Elles ont permis d'améliorer les capacités en terme de gouvernance des mesures de contrôle.

10. Clôture - Résumé des actions et recommandations.

M. Michel Goujon, Président du GT1, a remercié l'équipe du Secrétariat pour son travail de coordination et de préparation des documents de travail et de la logistique des réunions, les membres pour leur présence et leur participation active, les représentants de la Commission européenne (DG MARE) pour leur disponibilité à nous informer des nouveaux développements, et les interprètes pour leur travail technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.



Annexe I : Liste de présence

Groupe de travail 1 du LDAC 22 mars 2022

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL (présentiel)

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1. Michel Goujon. ORTHONGEL | 8. Julien Daudu. EJF |
| 2. Iván López. AGARBA/CEPESCA | 9. Erik Olsen. The Danish Society for a Living Sea |
| 3. Julio Morón. OPAGAC | 10. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE |
| 4. Edelmiro Ulloa. OPNAPA | 11. Juana Parada. ORPAGU |
| 5. Ángela Cortina. OPNAPA | 12. David Troncoso. ANASCO |
| 6. Javier Garat. CEPESCA | 13. Ignacio Fresco Vanzini. OCEANA |
| 7. Daniel Voces. Europêche | |

OBSERVATEURS (présentiel)

- | | |
|---|--|
| 14. Hilario Murua. International Seafood Sustainability Foundation (ISSF) | 17. Ilenia Bonaccorso. Secretaría General de Pesca |
| 15. Alberto Martín. MSC | 18. Alexandre Rodríguez. LDAC |
| 16. Lucía Sarricolea. Secretaría General de Pesca | 19. Manuela Iglesias. LDAC |

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL (présents par ZOOM)

- | | |
|---------------------------------|---|
| 20. Rocío Béjar. CEPESCA | 31. Despina Symons. EBCD |
| 21. Raúl García. WWF | 32. Emilia Dyer. International Pole and Line Foundation |
| 22. Juan Manuel Trujillo. ETF | 33. Roy Bealey. International Pole & Line Foundation |
| 23. José Beltrán. OPP-Lugo | 34. Jeanne Delor. Earthworm Foundation |
| 24. Anertz Muniategui. ANABAC | 35. Tom Pickerell. Global Tuna Alliance |
| 25. Xavier Leduc. UAPF | 36. Paulus Tak. PEW |
| 26. Alexandra Philippe. EBCD | 37. Anaïd Panossian. CFFA-CAPE |
| 27. Aivaras Labanauskas. LLDFFA | |
| 28. Rob Banning. DPFA | |
| 29. Antonia Leroy. WWF | |
| 30. Rosalie Crespín. CNPMMEM | |

OBSERVATEURS (présents par Zoom)

- | | |
|---|--|
| 38. Agata Malczewska. DG MARE (ICCAT) | 46. Josu Santiago. AZTI |
| 39. Marco VALLETTA. DG MARE (IOTC, IATTC) | 47. Gorka Merino. AZTI |
| 40. Laura Marot. DG MARE | 48. José Carlos Baez. IEO |
| 41. Benoit Marcoux. DG MARE | 49. Vanessa Rojo. IEO |
| 42. Paulien Depickere. DG MARE | 50. Annina Bürgin Piñeiro. Fundación MarInnLeg |
| 43. Stamatis Varsamos (WCPFC) | 51. Abdelouahed Benabbou. ATLAFCO-COMHAFAT |
| 44. Carmen Paz. Secretaría General Pesca | 52. M. Laamrcih. ATLAFCO-COMHAFAT |
| 45. Hector Martín. Bolton Food | 53. Teresa Molina. Secretaría General de Pesca |